

La manufacture royale de Saint Gobain

Histoire de l'installation à St Gobain :

Les locaux du Faubourg Saint-Antoine sont exigus pour cette production. Le financier Dunoyer et les associés de la Manufacture cherchent un nouveau site. On leur en indique un qui pourrait convenir à l'implantation des halles de coulage : il s'agit de l'ancien château fort qu'Enguerrand de Coucy avait fait construire sur l'éperon rocheux de Saint-Gobain et qui avait été démantelé au milieu du XVe siècle.

Son positionnement éviterait la fuite des ouvriers mais aussi l'arrivée d'intrus pour espionner les secrets de fabrication. Plusieurs milliers d'hectares de forêt, dépendant soit au domaine de La Fère, soit de la famille d'Orléans, entourent le site et permettront le chauffage intensif des fours. Les sous-sols sont très riches en sable indispensable à la fabrication du verre. Les glaces pourraient être acheminées à Paris après chargement au port de Chauny et en descendant l'Oise. Le coulage du verre sur table de métal permet la fabrication des glaces de grande dimension.

Les associés prennent possession des lieux en tant que locataires le 2 juillet 1692. Quelques années plus tard, ils s'en portent acquéreurs.

En avril 1700, Jean Gruge, architecte des bâtiments du roi, Nicolas de Rouvroy, arpenteur royal et Jean Desmolins, expert nommé par le lieutenant général du bailliage de La Fère, se rendent sur place pour estimer l'ensemble des travaux qui ont été entrepris. Ils sont accompagnés dans leur expertise par le sieur de Sainte-Beuve, directeur, par Pantaléon de Nerville, caissier et par Guillaume Pinet, sieur des Fourneaux, inspecteur de la fabrique.

Le site comprend le terrain initial du château qui s'étend sur plus de 2 200 toises soit environ 3,5 ha. Le logement des intéressés est situé au bout de la seconde cour, sur les fondations de l'ancien château. On y trouve un grand magasin de pierre pour y stocker les matières premières, un moulin à cheval pour piler terre et soude, un magasin pour stocker le sable et loger les ouvriers à l'étage, un autre magasin à soude et à sable surmonté par trois étages de logements ouvriers.

La première halle est construite de murs de pierre épais. Au centre on y trouve les carcaisses. Le four est construit en briques. La seconde halle est aussi construite sur les anciennes fortifications et elle est ceinte de murs très épais. Alors que la première sert aussi de logement à bon nombre d'ouvriers à l'étage, la seconde n'est pas dotée de logement.

À l'entrée du site se trouve le corps de garde pour contrôler les allers et venues tant des marchandises que des ouvriers et de leurs familles. À proximité de cette porte de l'est se trouve également une chapelle. Afin de maintenir la plus grande autarcie, des écuries, une brasserie et un moulin à piler la soude sont également installés sur le site. Tous les ouvriers sont logés en 1700 à l'intérieur du site.

Le rachat, en 1702, par un groupe de banquiers franco-genevois, va permettre d'insuffler un véritable esprit de gestion et de direction capable d'assurer les conditions du développement de la Manufacture. Au milieu du XVIIIe siècle une alliance se noue, parmi les associés français, avec Madame Geoffrin (dont le célèbre salon accueillait toute l'Europe de la politique, des arts et des lettres) et de sa fille, la marquise de La Ferté-Imbault.

Grâce au procédé novateur de la coulée en table des grandes glaces, la Manufacture Royale des Glaces prend de l'ampleur. Une innovation qui

concurrence sérieusement le procédé vénitien de soufflage à la bouche. Le marché du bâtiment et du second œuvre s'enflamme pour cette solution, et la Manufacture exporte alors ses produits en Europe. Son chiffre d'affaire quadruple entre 1720 et 1786 !

1758 : Pierre Delaunay-Deslandes.

Né en Normandie près d'Avranches, Delaunay-Deslandes sera le directeur qui poussera le plus loin la modernisation des procédés de fabrication et de l'outil de travail. Il modernise les halles et les principaux ateliers, développe les logements des ouvriers dans l'enceinte, instaure plus d'ordre et de discipline dans les fabrications (1200 ouvriers sont employés).

Les Normands, lorsque l'on étudie les dynasties verrières avec l'aide des registres paroissiaux de Saint-Gobain furent toujours nombreux à travailler à la Manufacture et faire souche.

Après 1789 :

Après la Révolution et l'Empire, qui voient les dirigeants opérer de nécessaires mutations, le début du XIXème siècle connaît un essor vigoureux de la concurrence, en France, en Grande-Bretagne comme en Belgique, qui conduit Saint-Gobain à élaborer une politique d'extension et de rationalisation du travail, en diversifiant les sites d'exploitation. La présence de présidents à la forte personnalité, comme Antoine-Pierre Hély d'Oissel ou Albert de Broglie, de directeurs ingénieurs et centraliens comme les frères Biver ou Lucien Delloye, donne une véritable impulsion technique, financière et commerciale, à une politique de fusion et de développement à l'étranger.

1806 : la chimie entre dans l'aventure

La Manufacture organise, dès 1806, une filière de fabrication du carbonate de soude, essentiel à la production verrière. De 1820 à 1835, elle mettra tous les moyens nécessaires à la création et au développement de la Soudière de Chauny. Le cousin de mon AAAGD mère paternelle, Arthur Lacroix sera le 1er directeur de la Soudière.

En 1815, l'utilisation des glaces à augmenté (Europe, Etats-Unis, France), la Compagnie cesse d'être l'unique fournisseur, des concurrentes émergent Saint-Quirin en France, Pilkington en Angleterre déstabilisent St Gobain.

Les fondements de la société industrielle du XIXè siècle se mettent en place progressivement.

L'âge d'or :

Après 1848, s'ouvre "l'âge d'or" de l'industrie des glaces, avec de nombreuses commandes privées, et la mise en route de très grands chantiers liés aux nouvelles conditions de vie : développement des gares, bibliothèques, musées, galeries, grands magasins, auxquels répond la judicieuse décision de Saint-Gobain d'élargir sa gamme de glaces.

En 1850, toutes les glaces étaient produites à Saint-Gobain et Chauny.

La petite glace mince laminée va donc habiller les serres du jardin des plantes, les halles de Baltard, la gare de Milan, sans compter les formidables réalisations verrières des Expositions universelles : galerie des machines de l'Exposition de 1889, Grand Palais en 1900, palais lumineux, palais des illusions. Saint-Gobain est, à la veille du premier conflit mondial, présent en Allemagne, Italie, Belgique, Hollande, Espagne, Bohême et à New York.

glaces

Louis par la grace de Dieu Roy de
France et de Navarre. En toutes graces et auctoris. Salut.
Le grand calme que les graces cause dans nos Royaume Nouveaux
obligeant de convenir avec l'Empire a la recherche de toutes les choses
qui peuvent y produire une abondance, mais encore y estant
de decoration et d'embellissement, et Nous avons comint par necessite
bien faire les Estrangers qui ont la reputation d'exceller en quelques
sortes de manufactures d'un vaus faire leur Establissemens comint
et ils sont convenablement dans les Villages et lieux de nos Royaume
qui sont juges les plus propres et plus commodes pour l'execution
de la proposition, Et comme entre les manufactures
estrangees les ouvrages de glace communs qui se fabriquent a Venise
sont universellement les plus estimes, Nous avons tres favorablement
decontre la proposition qui nous a estee faite par nostre esbr et bien
Amé Nicolaa Du Noys de Tablis une ou plusieurs Verreries dans
l'un des Suburges de nos bonne Ville de Pavie ou autres lieux de
nostre Royaume qui seront juges les plus propres pour y faire des
glaces a Miroirs de toutes les grandeurs qui se font a Moray par
la Ville de Venise d'un cristal aussi beau que celles qui y sont fabriquees,

présente C'est très est nostre plaisir, Et affin que ce soit
chose ferme et stable a tousjours Nous auons fait mettre
nostre Seel et cédulle présente sans en autre chose nre droit
et l'autour Donné a Paris au mois d'octobre L'an
de grace Mil six cent sixant cinq. et de nostre regne
le Vingt troisiemes. 1.

Sous.

Ordonnance
Ordonnance
pour duplication des
manifestes de glaces
a marter et autres
marées

Dequenegard ^{ly} 77

Ordonnance au roy de la Cour
pour sonis par les Imporvants
de la ville de Paris de la manufacture
de la ville de Paris de la ville de Paris
et de la ville de Paris de la ville de Paris
portons par Carrosse sur la ville de Paris
en particulier le xx. d'octobre 1665
L'ordonnance

L'Ordonnance